

VIRO Tourne moulin... SOLT



N° 10
novembre 2007

*Bulletin de l'Association Périgordine
des Amis des Moulins (APAM)
Affiliée à la Fédération des Moulins de
France (FDMF)*

Sommaire

Éditorial.....	page 1
Le moulin des Terres Blanches	pages 2 et 3
Activités de l'APAM.....	page 4
Pages juridiques	page 5
Quelques moulins en Périgord.....	page 6

Les administrateurs de l'APAM

Président : Charles GIRARDEAU
37, rue Dauzats - 33000 BORDEAUX
tél. : 05 56 81 65 87
Le Moulin du Milieu - Sauvebœuf
24150 Lalinde tél/fax: 05 53 57 97 12

Trésorier : Alain PERIER
Chemin des Millards 18100 Vierzon
Moulin Neuf 24200 Carsac Aillac
tél. : 02 48 71 01 65

Secrétaire : François GAILLARD
1, rue Le Bayard
24000 PÉRIGUEUX
tél. : 05 53 53 85 52

Administrateurs :

Vincent BOUTIGNY
Pascal CAZENAVE
Didier DEMOL
Jacqueline LAVERGNE DEMARTHE
Sébastien MARTIN
Alain MAZEAU
Jean MEZURAT

« Tourne moulin » n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

Éditorial



L'année 2007 se termine. De nouveaux adhérents sont venus grossir nos rangs. Nous sommes 116 cette année à nous intéresser à la sauvegarde de ce patrimoine si important dans la vie rurale d'antan. Les sujets d'intérêt sont variés : restauration d'un mécanisme, défenses du droit d'usage de l'eau, entretien des berges, autorisation de passage des pêcheurs, installation d'une unité de production d'électricité, attrait pour les sorties, désir de rencontrer des personnes, etc.

La Journée Nationale des Moulins le 17 juin a été un franc succès malgré les élections législatives (et peut-être à cause de celles-ci). Les Journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre ont attiré beaucoup de monde dans les moulins. Les personnes qui nous rendent visite n'ont pas forcément le même profil que celles de la Journée des Moulins. Celle-ci va se transformer en 2008 en deux journées appelées « Journées des Moulins et du patrimoine meulier d'Europe » et se dérouler les 17 et 18 mai. Il sera possible bien sûr de n'ouvrir qu'une seule journée au choix.

Cette décision, prise au sein du Conseil d'administration de la FDMF (Fédération des moulins de France) est motivée par le manque d'eau en juin dans les petits cours d'eau, les arrêtés préfectoraux d'interdiction de manœuvres des vannes dans certains départements, les fêtes, kermesses, communions et déplacements vers la mer nombreux en juin.

D'autre part l'association européenne MOLERIAE dont le siège social est à La Ferté sous Jouarre en Seine-et-Marne, capitale mondiale de la pierre meulière, et qui rassemble les communes possédant des carrières de meules sur leur territoire s'associe à notre manifestation. La dimension nationale de notre Fédération est susceptible d'évoluer vers une vision plus élargie au-delà de nos frontières. Pourquoi pas ?

La présentation de « Tourne Moulin » évolue également en espérant qu'elle vous plaira.

Charles GIRARDEAU

Calendrier 2008

15 mars : Assemblée générale de l'APAM à St Jory Lasbloux.

29 mars : Assemblée générale de l'ARAMA à Bias (47).

11-12-13 avril : Congrès-Assemblée générale de la FDMF (Fédération Des Moulins de France) en Charente.

10 et 11 mai : voyage de l'ARAMA (Association régionale des Amis des Moulins d'Aquitaine) dans les Landes.

17 et 18 mai : Journées des moulins et du patrimoine meulier d'Europe

24 mai : Sortie de printemps dans le nord de la Dordogne.

20 et 21 septembre : Journées du Patrimoine.

11 octobre : Sortie d'automne dans la Double.

Des mots qui font rêver : « Moulin à vent ». L'histoire d'une renaissance



Situé sur la commune de Cercles près de La Tour Blanche l'unique moulin à vent, entièrement restauré en Périgord marque l'intérêt de notre collectivité (communauté de communes du Vertéillacois) pour la restauration de son patrimoine.

Le moulin des terres blanches sur lequel on ne connaît pas grand-chose de son histoire. On pense qu'il a été construit au XIV^{ème} siècle. Ne figurant pas sur des documents de références, comme les cartes de Beleyme, on peut avancer sans se tromper qu'il se trouvait déjà à l'état de ruine au XVIII^{ème} siècle.

Les moulins à eau établis dans les vallées environnante étaient très nombreux, ce moulin à vent unique dans la région a-t-il été construit pour faire de la farine lorsque les périodes de sécheresse tarissaient les biefs? Nous espé-

rons, en continuant nos recherches aux différentes archives apporter prochainement la réponse.

Mais pourquoi aujourd'hui produit-il de la farine ?

Le reste d'un moulin aux « terres blanches » constituait une curiosité rare dans notre région, il suffit pour s'en convaincre de constater les nombreux graffitis (en tout genre) qui parsemaient ses murs. C'est au cours de ces visites que l'idée de sa restauration a germé. Il aura fallu plusieurs années pour qu'un petit groupe de personnes décide de se retrouver et mette sur pied un projet.

Sa restauration est donc intéressante pour des raisons archéologiques et touristiques ; on imagine facilement l'impact d'animations qui feraient revivre un équipement mythique dans une région où la production de céréales est encore dynamique. En outre, sa situation au carrefour d'intérêts patrimoniaux divers, tels que le passage d'un sentier de randonnée, la présence sur le site d'anciennes pelouses calcaires, de falaises préhistoriques et la proximité du jardin Limodore aux multiples espèces d'orchidées conforte cette initiative.

Sollicitée par les Maires de Cercles et La Tour Blanche, la communauté de communes du Vertéillacois a adhéré au projet et mis

tion. Trouver des financements auprès de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la communauté de communes du Vertéillacois, a été un appel à un architecte qui préparera les dossiers d'appels d'offres et assurera la surveillance des travaux, réalisés par des entreprises sp

Par contre le plateau sur lequel se situe le Moulin est une longue butte calcaire en friche, impénétrable. Que faire pour accéder au moulin? Le petit groupe de personnes du départ va faire appel aux bénévoles les premiers, une trentaine équipés de tronçonneuses, débroussa



etc. sont des membres de l'association Périgordine des Amis des Moulins. Le 31 juillet 2007 les derniers réglaient le moulin. Pour animer et faire vivre ce site une association a été créée « Les Amis des Moulins des Terres Blanches ».

Pendant ce temps les ouvriers s'affairent. Le 31 juillet 2007 les derniers réglages ont été effectués. Pour animer et faire vivre ce site une association a été créée « Les Amis des Moulins des Terres Blanches ».

Une convention de mise à disposition au profit de l'association va être signée avec la communauté de communes du Vertéillacois, propriétaire du site.

Cette entité va se mettre au travail, encouragée par la visite de plusieurs milliers de visiteurs depuis le mois d'août. La restauration réussie de ce moulin n'est pas purement muséologique, les terres blanches doivent devenir un pôle d'attraction touristique dans notre Vertéillacois et vers le Périgord Vert. L'intérêt de ce patrimoine naturel (pelouses sèches) est à recréer et à exploiter non pour le profit mais pour le destiner à un cadre de promenade et de découverte (intérêt floristique, génévriers, truffières, etc... plusieurs sentiers de découverte avec information au public et d'étiquetage des plantes vont être réalisés. Il y aura donc de bonnes raisons de faire halte dans les communes de Cercles et La Tour Blanche avec l'église romane, le jardin d'orchidées sauvages Limodore (Cercles), le manoir du fort du XII^{ème} siècle, le château de Nanchapt (XVI-XVII^{ème} siècle), la maison gothique, des musées (La Tour Blanche), lavoirs, pigeonniers, et calvaires et le moulin fier voisin :

Le Moulin à vent des terres blanches

Paul MALVILLE - Maire de la Tour Blanche



en place le processus pour cette réhabilita-
cois, de la Fondation du Patrimoine, faire
ialisées.

moulin ? Retrouver nos pelouses sèches.
ussailleuses, croissants, fourches, râteaux,
PAM (novembre 2006). Ils reviendront au
de la communauté de communes du Ver-
le Cercles et La Tour Blanche vont parfai-
trouverons « nos pelades » autour du Mou-

ges sont effectués, le 1er août première
ociation des Amis du Moulin des Terres

gnée
liers
pas
rage
atri-
éger
isti-
ma-
très
che,
châ-
ison
leur

LETTRE A PAUL MALVILLE : LE MEUNIER DES TERRES BLANCHES

Il y a long temps, mon ami Serge Bretonnet, le grand photographe aujourd'hui disparu, me faisait découvrir dans les bois une tour de moulin au dessus de son village natal de la Tour Blanche. Je n'imaginais pas alors que trente années plus tard, le meunier que je suis, réglerait des meules en ces lieux pour transformer le froment en farine.

Ce grand plaisir a pu m'être offert grâce au rêve d'un homme et à sa persévérance, vous, Paul Malville, le maire du pays qui contre vents et marées s'est entêté pour que revive ce moulin.

Très vite vous avez su vous attirer la bonne volonté des passionnés de moulins que sont les membres de l'APAM, et une amitié solide est née entre vous et notre président Charles Girardeau.

Outre deux actions de débroussaillage, nous fumes associés à l'aventure et conviés à toutes les étapes de la réalisation. Avant la mise en route, vous êtes venu me quérir pour les ultimes réglages, me permettant d'ajouter à mon expérience professionnelle, la mouture dans un moulin à vent.

Permettez-moi de vous livrer ici mes impressions. Le lieu est exigu et le bruit assez impressionnant, cependant on voit que le fabricant connaît son affaire. Ceci me fut confirmé par une visite que je fis plus tard avec les frères Lachenaud monteurs de moulin à la retraite de Lisle. J'ai beaucoup travaillé avec eux et ils m'ont appris une grande partie de ce que je sais, aussi quand ils me disent que « c'est du bon boulot », je les crois. Pour ce qui est du montage de meunerie proprement dit, par mon expérience professionnelle je suis capable de l'apprécier. Voici en toute franchise ce que j'en pense, ce moulin n'a pas été conçu par un meunier et il ne pourrait pas s'adapter à une production commerciale. Mais sa conception est adaptée au but touristique et de préservation de la mémoire pour lequel il a été réalisé.

Au crédit du fabricant, il a scrupuleusement rectifié les quelques points de technique qui me dérangaient, et que je vous avais signalés lors de mes visites. D'autre part les frères Lache-

naud m'ont convaincu que l'utilisation de matériaux contemporains, loin d'être une injure à l'histoire, était tout au contraire un bon moyen d'intégrer ce moulin dans son époque et ainsi ne pas le « momifier » comme une pièce archéologique certes authentique mais sans vie.

Bien sur que ce moulin lorsqu'il vivait devait être bien loin de l'actuel d'inspiration vendéenne du début du XX^{ème} siècle, cependant le coté bucolique est préservé par la forme de sa tour. Inédite à ma connaissance, elle rajoute une classification supplémentaire aux différents moulins à vent. Nous connaissions les petits pieds, les grosses têtes, les gros culs, les trois cercles etc. Aujourd'hui il faut ajouter les bombés !!!

Chapeau bas Paul pour votre œuvre, à n'en pas douter ce lieu va contribuer au développement touristique de notre coin de Périgord injustement méconnu, mais il aidera aussi les amoureux de moulin qui veulent, quoi qu'il leur en coûte, sauver ce patrimoine culturel menacé. Votre grand mérite à nos yeux est d'avoir su associer l'APAM à votre projet, puisse votre exemple faire des émules, et que ceux qui ont les moyens pour faire, sachent interroger ceux qui savent, nous irons alors vers des produits plus proches de ce qu'ils doivent être, et en élevant la qualité de notre offre, nous renforcerons notre notoriété.

Ce lieu à pour vocation d'être l'une des pièces maîtresses d'un autre rêve ; à savoir un circuit des moulins de la Dronne et de son bassin versant, soyez assuré Paul de la mise à disposition de toute notre énergie pour sa concrétisation, en retour nous comptons sur vous pour être notre émissaire auprès des autres élus, nous ne doutons pas de votre pouvoir persuasif d'autant plus renforcé par l'exemple d'une si belle réalisation.

Encore merci et bon vent à votre moulin.

Pour l'ensemble du bureau de l'APAM,
Alain Mazeau meunier à la PAUZE



che

Assemblée générale ordinaire le 10 mars 2007

C'est un retour aux sources qui nous a amenés cette année à faire l'assemblée générale à Sauvebœuf commune de Lalinde. En effet en 1999, l'ARAMGSO (Association Régionale des amis des Moulins du Grand Sud-Ouest) avait tenu son assemblée générale au même endroit. Notre association créée en 2001, n'était alors qu'une délégation de celle-ci.



Nous avons accueilli Alain PÉRIS, maire de Lalinde, Serge MÉRILLOU, conseiller général du canton de Lalinde ainsi que Michel PIERRE, président de

l'ADAM du Lot et Garonne. 55 personnes sont venues participer aux débats et conclusions de l'association pour l'année 2006. Le rapport moral du président a évoqué la nouvelle loi sur l'eau votée le 30-12-2006 et l'implication des riverains dans les commissions locales de l'eau (C.L.E), l'hydro-électricité dont les médias commencent enfin à parler et pour finir l'ambiance conviviale, amicale et tolérante qui doit exister au sein de notre milieu associatif.

Pas de commentaire particulier sur le rapport d'activités. Les finances sont saines. Ayant sollicité Sébastien Martin pour venir rejoindre le Conseil d'Administration, il a été élu à l'unanimité. Après l'intervention de Serge MÉRILLOU, qui continuera à nous soutenir au sein du Conseil Général, et de Michel PIERRE qui encourage les propriétaires à s'intéresser à l'hydro-électricité, l'Assemblée a déclaré ses travaux terminés.

Un succulent repas préparé par Marie



et Jean-Louis GONTHIER nous a permis de reprendre des forces pour aller l'après-midi parcourir les bords du canal de Lalinde et les rives de la Dordogne, l'eau de celle-ci étant abaissée de plusieurs mètres suite à la rupture d'une vanne du barrage EDF de Tuilière. Les 5 écluses du canal sont particulièrement spectaculaires.

Nous avons visité avec intérêt la minoterie DUPONTEIL qui fonctionnait à l'énergie hydraulique fournie par l'eau du canal. Celle-ci a arrêté de tourner il y a seulement quelques années.

Deuxième coup de main au moulin à vent de la Tour Blanche le 21 avril 2007

Rien ni personne n'arrête les adhérents de l'APAM

En ce beau jour de printemps, nous sommes une vingtaine à venir continuer à nettoyer le terrain autour du moulin. Les gros engins sont passés depuis notre première intervention pour enlever le plus gros et tracer les allées et parkings mais ceux-ci ne peuvent pas passer partout au risque de dévaster la végétation qui doit

rester en place pour agrémenter le site.

Tronçonnage, débroussaillage, ratisage, nettoyage, grands feux : tout le monde a travaillé dur suivant ses capacités, compétences et autres goûts.

A l'heure du déjeuner nous sommes tous présents sans exception, car le travail ça creuse ! Et puis il commence à faire chaud. Après un bon repas offert par Paul MALVILLE, l'heure de la reprise a

sonné. Et c'est reparti pour un après-midi de travail intense comme l'APAM sait faire. Nous nous quittons le soir, harassés mais contents d'avoir apporté notre contribution à la réhabilitation du moulin, et montré le chemin aux gens de la région qui eux aussi sont venus mouiller leur chemise.

Prochaine rencontre : la mise en route en juillet-août.

Sortie de printemps le 12 mai 2007

Nous avons choisi pour cette sortie la rive droite de la Dordogne en aval de Bergerac, dans une région appelée le Landais. Les cours d'eau choisis étaient l'Eyraud et le Baraillet.

Nous sommes retrouvés 32 à participer à ce parcours. Visite du village pittoresque de St Jean d'Eyraud avec son lavoir récemment restauré. Laveyssière à quelques km nous a ravies par son architecture et son four banal lui aussi restauré. Ces petits villages de Dordogne ont un charme délirant. Laveyssière a également une fontaine miraculeuse couverte par un oratoire abritant la Vierge dite « Maria Santissima Bambina ». Au milieu du bourg se trouve un ancien moulin que les propriétaires nous ont fait visiter : le mari nous a accompagnés toute la journée. Peut-être un jour viendra-t-il se joindre à nous !

Un peu plus loin, toujours sur la commune au lieu dit « La Forge » nous sommes accueillis dans un ancien moulin. Les propriétaires nous ont passionnés par leur commentaires. Pique-nique au soleil au moulin de Biorne où il reste une paire de meules digne d'être restaurée.



L'après-midi, nous passons devant l'ancien moulin de Lins à Lunas, dont il ne reste rien, puis au moulin de Mindre,

fermé, mais qui semble contenir de beaux restes et enfin devant le moulin de Lavaure à La Force pas ouvert à la visite mais où il reste une paire de meules en état de marche.

Nous empruntons le cours du Baraillet, dérivation de l'Eyraud, pour nous arrêter au moulin de Coutou à St Pierre d'Eyraud. Il reste deux paires de meules à restaurer ou à remplacer par une pico-centrale : c'est le rêve de Jacques POURTOUT, adhérent de l'APAM.

Nous terminons notre périple par la visite du moulin de Bas-Maduran avec une paire de meules en état de marche, jouxtant et appartenant, aux propriétaires du restaurant « Le Gué des Meuniers ».

L'association a offert un pot mérité à tous les participants.

Droit de pêche des riverains

L'article L435-5 du code de l'environnement est une question qui intéresse tous les riverains de cours d'eau non domaniaux

Article L435-4

Dans les cours d'eau et canaux autres que ceux prévus à l'article L. 435-1, les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau ou du canal, sous réserve de droits contraires établis par possession ou titres.

Dans les plans d'eau autres que ceux prévus à l'article L. 435-1, le droit de pêche appartient au propriétaire du fonds.

Article L435-5

Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des asso-

ciations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. Pendant la période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et ses descendants.

Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'Etat.

Transmis par Marc NICAUDIE

Responsabilité et sanctions

Les articles 7, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 30 décembre 2006 modifient les sanctions pénales et administratives infligées aux exploitants d'ouvrages ne respectant pas la loi ou les dispositions de leur autorisation ou concession.

La sanction pénale applicable en cas de non respect d'un débit réservé reste fixée à une amende de 12 000 €.

Les autres sanctions pénales sont alourdies considérablement : ainsi, le non respect des dispositions de l'autorisation ou du décret de concession ne constitue plus une simple contravention (amende de 1 500 € au plus, 3 000 € en cas de récidive), mais un délit puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 12 000 €.

L'exploitation d'un ouvrage sans autorisation est puni d'une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 18 000 €, 75 000 € pour un ouvrage qui devrait être concédé... avis aux personnes disposant d'un droit fondé en titre non reconnu, il y a urgence à faire reconnaître leur droit !

Dans l'hypothèse de constatation d'infractions commises par un exploitant, la loi confirme enfin la possibilité pour les services du Préfet, sous réserve de l'accord du Procureur de la République, de

proposer une transaction à l'exploitant.

Compte tenu des aléas bien connus d'un procès pénal, il peut être intéressant de saisir cette occasion, même si l'exploitant n'est pas fautif, dans la mesure où elle peut être réalisée à moindre coût, et en tout cas à coût moindre que les frais de défense qu'il faudrait engager devant les tribunaux ... cela peut aussi permettre d'éviter une condamnation injuste encore plus lourde devant les tribunaux ... ce qui n'est pas qu'un cas d'école ! L'acceptation ou non d'une telle transaction restera toutefois une question de principe.

Au plan des sanctions administratives, l'arsenal existant est maintenu et étoffé.

Ainsi, le Préfet conserve la possibilité de mettre en demeure un exploitant de se conformer aux prescriptions de son autorisation ou de sa concession en cas de constat d'infraction.

A l'issue du délai imparti par la mise en demeure, si l'exploitant

n'a pas obtempéré, les services du Préfet conservent la possibilité de suspendre l'autorisation administrative ou de faire réaliser les sujétions imposées aux frais de l'exploitant.

L'innovation résulte dans la faculté accordée dorénavant au Préfet de faire réaliser les contrôles, analyses ou expertises estimées nécessaires par ses soins aux frais de l'exploitant... et le coût peut parfois être prohibitif ...

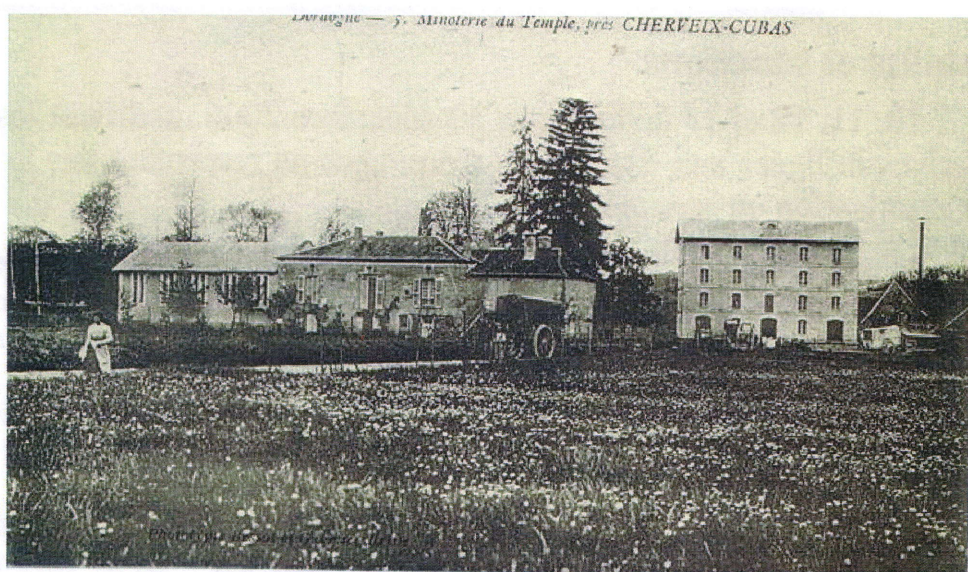
Enfin, lorsque le Préfet constate le fonctionnement d'un ouvrage sans autorisation ou concession, ou bien en infraction à une mesure de suspension imposée à l'exploitant, ses services ont dorénavant la possibilité de demander aux forces de police d'apposer des scellés sur l'installation concernée, afin d'en interdire l'accès et le fonctionnement.

Jean-François REMY
Avocat spécialisé dans la défense
des moulins

Quelques moulins du Périgord



Site du moulin Martin à Javerlhac



Minoterie du Temple à Cherveix-Cubas



Moulin du Pervendoux à Genis

Si vous avez des jolies photos anciennes de moulins de chez nous, confiez-les nous et nous les publierons dans les prochains numéros